



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Réunion du jeudi 14 juin 2018

COMPTE-RENDU

PRÉSENTS :

Bernard LEROY - Jean-Philippe BRUN - Anne TERLEZ - Jacky BIDAULT - Jean-Pierre DUVÉRE - Thierry DELAMARE - Hervé LETELLIER - Marie-Joëlle LENFANT - Patrick COLLET - Hubert ZOUTU - Dominique DELAFOSSE - Didier PIEDNOËL - Richard JACQUET - Jean CARRÉ - Patrick MADROUX - Alain LOEB - Jean-Pierre BRÉVAL - Jean-Claude COURANT - Guillemette NOS - Jean-Michel DERREY - Jean-Yves CALAIS - Marc-Antoine JAMET - Nadine TERNISIEN - Max GUILBERT - Jacky PAUMIER - Jean-Luc FLAMBARD - Jacky GOY - François CHARLIER.

ABSENTS EXCUSÉS :

Gaëtan LEVITRE - Jacky FLEITH - François-Xavier PRIOLLAUD - Daniel JUBERT - Jean-Jacques LEROUX - Christian WUILQUE - Yves LANIC - Maryannick DESHAYES - Alain LEMARCHAND - Didier DAGOMET - Céline LEMAN - Sylvie BLANDIN - Hervé PICARD - Caroline ROUZÉE - Pierre LECUYER - Alexandre DELACOUR - Daniel BAYART - Pascal LEMAIRE - Pierre MAZURIER - Catherine DUVALLET - Fadilla BENAMARA - Jean-Pierre TROCHET - Laurence LAFFILLÉ - René DUFOUR - Jean-Marc MOGLIA - Jean-Claude CHRISTOPHE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Jean-Pierre CABOURDIN, Président du C2D,
Régis PETIT - Sid-Ahmed SIRAT - Marc MONNIER - Vincent VORANGER.

Ordre du jour :

N°	SERVICE	INTITULE	INTERVENANTS
1	DEPLACEMENTS	Discussion sur le projet de Maison du vélo	S. BLANDIN
2	CULTURE	Point d'information sur l'étude culture en cours	B. LEROY
3	URBANISME, PLANIFICATION et FONCIER	Organisation d'un nouveau débat sur le PADD du PLUih suite à l'intégration de 5 nouvelles communes	T. DELAMARE
4	POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES	Validation du rapport de développement durable 2017 avant publication	A. TERLEZ
5	ADMINISTRATION GENERALE	DB 18-30 - ADMINISTRATION GENERALE - Subvention au comité départemental d'escalade de l'Eure - Autorisation	B. LEROY
6	ADMINISTRATION GENERALE	Examen de l'ordre du jour du conseil du 28 juin 2018	B. LEROY R. PETIT
7		Affaires diverses	

I/ DISCUSSION SUR LE PROJET DE MAISON DU VÉLO :

Monsieur LARCHEVÊQUE présente l'état de la réflexion sur ce sujet à l'aide d'un diaporama.

Voir le PDF « Etude d'opportunité pour la création d'une Maison du vélo » envoyé par courriel.

Monsieur LARCHEVÊQUE indique avoir rencontré les associations et porteurs de projets locaux tels La Petite Cyclotte, IFAIR, S'coolbus, l'ALEC, le Moulin Vert et le vélociste GEORGET.

« Si chacun de ses acteurs souhaite s'impliquer dans la mise en œuvre du projet, il manque néanmoins le porteur principal ; celui autour duquel tout va s'articuler. »

Nous avons discuté avec GEORGET. Le vélociste partage entièrement la vision du projet et souhaite s'y impliquer.

Nous tablons sur une centaine d'utilisateurs, une cinquantaine de vélos disponibles à la location et une cinquantaine de réparations par mois.

On sent bien qu'il y a quelque chose de nouveau qui émerge actuellement, en France. Pour animer cette Maison du vélo, il faudra, au départ, deux personnes : un coordonnateur et un mécanicien ».

« C'est en effet un concept assez nouveau, confirme Monsieur LEROY. L'idée, c'est de développer une Maison du vélo qui aidera les gens à plus utiliser le vélo dans la vie quotidienne. Et pas seulement pour les loisirs ».

Monsieur CARRÉ partage cette vision, mais rappelle que la partie nord de l'agglomération est quasiment dépourvue de pistes cyclables. Il voit dans ce sous-équipement un écueil au développement des trajets à bicyclette.

Monsieur MONNIER rappelle que l'objectif de la Maison du vélo est de proposer à la fois une infrastructure identifiée et des services permettant de développer l'utilisation de la bicyclette auprès de la population.

Monsieur CARRÉ revient sur ce qu'il développait :

« Sur l'axe structurant, nous créons du service, des infrastructures. Mais nous attendrons encore combien de décennies, ailleurs, pour avoir des pistes cyclables » ?

« Un plan d'irrigation à partir de l'axe structurant est actuellement en cours d'élaboration, répond Monsieur LEROY. J'aimerais rappeler que l'usage du vélo ne se restreint pas aux seules pistes cyclables. On peut aussi pédaler sur les routes. Ce n'est pas parce que notre agglomération compte 550 km de routes que nous réaliserons 550 km de pistes cyclables. Il faut également dédramatiser l'usage du vélo sur route.

Sachez enfin que nous allons présenter une délibération, au conseil de juin, finalisant le déclassement de routes départementales et les faisant entrer dans les chaussées d'intérêt communautaire ».

« La Maison du vélo, ce sont aussi des ateliers mobiles permettant de prêcher sur l'intérêt du service partout en ville » insiste Monsieur LARCHEVÊQUE.

Monsieur PETIT précise à Monsieur CARRÉ que l'agglomération « étudie différentes possibilités pour se rendre à vélo sur la rive droite ; notamment en utilisant le pont reliant Pont de l'Arche à Igoville, qui semble être assez large pour y créer des pistes cyclables et, également, le pont de chemin de fer franchissant la Seine au Manoir qui a été conçu avec des parties piétonnières. Il pourrait éventuellement être utilisé...

Quoiqu'il en soit, il ne faut pas attendre que tous les aménagements soient réalisés pour proposer des services. Plus il y aura de gens qui feront du vélo, plus les automobilistes feront attention. C'est une question de culture » estime-t-il.

Monsieur CARRÉ maintient sa demande d'équité dans le développement des pistes cyclables.

Monsieur ZOUTU abonde en son sens :

« Il faut un schéma d'ensemble qui englobe les 40 communes ».

Monsieur DELAMARE cite l'exemple de la Vendée où un marquage au sol spécifique sur les routes matérialise la partie de la chaussée réservée aux cycles. Il pense que ce marquage au sol représente un investissement plus modéré qu'une piste cyclable en site propre et constitue une bonne alternative.

Monsieur PIEDNOEL, sur un ton volontairement provocateur, se demande :

« Est-ce que l'on ferait la même étude d'opportunité pour proposer le même service aux automobilistes ? Par nature, GEORGET ne peut être que forcément Pour le développement du vélo dans l'agglomération » !

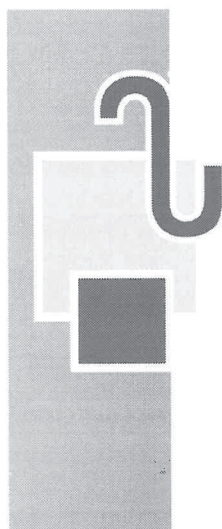
Monsieur LARCHEVEQUE répond :

« Avec ce projet de développement d'un service de petites réparations, GEORGET nous a expliqué qu'on lui retire une épine du pied. En effet, le coût de la main d'œuvre est beaucoup trop élevé par rapport aux bénéfices retirés des petites réparations. D'ailleurs, ce service ne représente que 3 à 4 % du chiffre d'affaires du vélociste ; affilié à la chaîne nationale Culture Vélo dont il est, depuis des années, le 2^e vendeur national.

GEORGET se situe clairement dans une approche haut de gamme. Une partie des vélos qu'il vend est achetée par une clientèle venant de la région parisienne. Et sur ces vélos parfois vendu pour plusieurs milliers d'euros, l'entretien est effectué par des mécaniciens très qualifiés.

GEORGET est très clair : il est preneur de tout ce qui peut favoriser l'usage du vélo et le projet de Maison du vélo ne lui semble pas incompatible avec son activité ; bien au contraire » conclut-il.

Au terme de cette discussion, Monsieur MONNIER fait un point d'étape sur le projet S'coolbus :



Point avancement Projets vélos

S'coolbus

seine
-saint-denis
agglo

- ✓ Présentation du bilan au bureau de février 2018
- ✓ Décision de l'agglomération en fév 2018 d'une répartition des rôles:
 - Agglomération: mise à disposition de l'équipement,
 - Communes: local et personnel. Lancement appel à candidature auprès des communes: 6 retours positifs. Un nombre important de réunions avec les différentes communes
- ✓ Constat: Importantes difficultés pour trouver le local ainsi que le personnel pour les communes et charge financière associée trop lourde à porter.

Point avancement Projets vélos

seine-
saint-denis
agglo

S'coolibus

- ✓ Prévission d'un déploiement très réduit par rapport à la cible initiale (passage de 20 à 6-7 véhicules).
- ✓ Impact beaucoup plus limité sur le développement de la pratique cyclable.
- ✓ Evaluation des marges financières dégagées par le VT



Point avancement Projets vélos

seine-
saint-denis
agglo

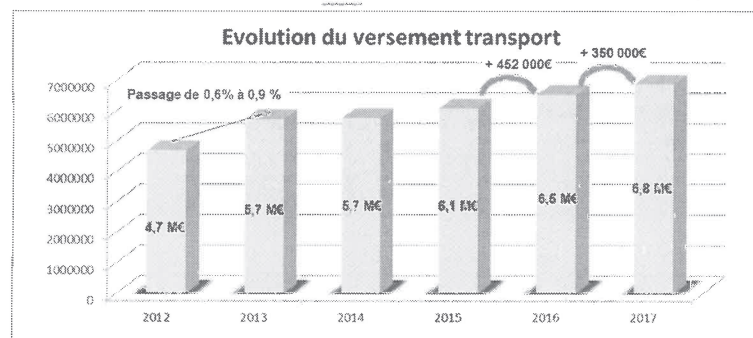
S'coolibus

- ✓ Prévission d'un déploiement très réduit par rapport à la cible initiale (passage de 20 à 6-7 véhicules).
- ✓ Impact beaucoup plus limité sur le développement de la pratique cyclable.
- ✓ Evaluation des marges financières dégagées par le VT



Evolution du versement transport

seine-
saint-denis
agglo



- ✓ Entre 2013 et 2017: + 1,1 M€ soit + 20%
- ✓ En 2018: 6 premiers mois équivalents à 2017 (2,8 M€) mais des paiements restent à percevoir.



Point avancement Projets vélos

seine
-saint-denis
agglo

S'coolbus

- ✓ Marges financières dégagées par le VT permettent de prendre en charge: les évolutions d'offre du réseau, la modification de la carte scolaire mais aussi le déploiement d'une politique vélo à travers les s'coolbus.
- ✓ Proposition de l'Agglomération: reprise du portage financier avec une solution clé en main grâce notamment à la dynamique du VT + recherche de financements (AAP FEADER)
- ✓ Réflexion menée actuellement sur le nombre de véhicules qui pourraient être déployés en janvier 2019 sur la base de l'élaboration budgétaire en cours (10 véh. à valider).

Au terme de cette présentation, Monsieur LEROY résume :

« La question est simple : arrêtons-nous le projet ou déployons-nous 10 véhicules – au lieu des 20 initialement projetés – sur les 6 communes intéressées grâce aux marges financières dégagées par nos recettes de versement transport » ?

« Est-ce que le projet pourrait repartir sur Pitres et Le Manoir si nous trouvons un local pour garer le matériel ? » questionne Monsieur CARRE.

Monsieur LEROY répond affirmativement.

Monsieur CARRÉ prend bonne note de cette avancée mais s'interroge sur ce qu'il adviendra si l'expérimentation s'arrête au bout d'un an.

Monsieur LEROY estime qu'il sera compliqué d'arrêter l'expérience si jamais elle s'avère concluante.

Monsieur MONNIER rappelle qu'une prestation de service est assurée par S'coolbus avec du matériel et des conducteurs. S'coolbus pourrait très bien développer des activités entre les ramassages scolaires. Par exemple, une utilisation pour acheminer les enfants vers CASEO pourrait être mise en place au bénéfice des écoles. Cela éviterait de recourir, là où c'est possible, aux cars scolaires. La vente de prestations auprès des entreprises pourrait également être proposée.

Hors période scolaire, S'coolbus pourrait proposer d'utiliser le matériel sur la base de loisirs, autour du lac des deux amants.

Monsieur BRUN demande de nouveau si le matériel pourrait être utilisé le samedi et le dimanche afin d'aller faire des courses.

Monsieur MONNIER précise que la prestation est actuellement limitée au ramassage scolaire et à l'utilisation pendant le temps scolaire. Une extension des services pourrait éventuellement être formalisée dans le cadre d'un nouveau contrat.

« Nous parlons tu temps scolaire, constate Monsieur JACQUET. Mais, en dehors de l'école, il y a les vacances. Je serais vraiment intéressé pour emmener les gamins de Pont de l'Arche vers Poses en S'coolbus. Ce serait intéressant pour les enfants, pour la commune et son budget, pour la planète. Ce serait vraiment super intéressant » insiste-t-il.

Monsieur PETIT se propose d'examiner cette demande tout en constatant :
« Actuellement, la commune utilise un minibus. Seriez-vous prêts à réinjecter les coûts d'utilisation dans l'affrètement de S'coolbus » ?

Monsieur JACQUET indique qu'il formerait les animateurs de la commune à la conduite des véhicules.

Monsieur DELAMARE s'interroge sur le fait que le matériel puisse rouler sur des routes situées hors agglomération dans la mesure où voitures et camions y circulent à des vitesses plus élevées.

Monsieur JACQUET indique que le trajet entre Pont de l'Arche et Poses serait effectué sur la Voie verte ou sur des routes où la vitesse est réduite.

Monsieur LEROY clôt la discussion en soulignant qu'il s'agira d'un effort financier conséquent mais que la concrétisation de ce projet *« vaut le coup »*.

Il est enfin rappelé que l'expérience du S'coolbus a eu un effet collatéral intéressant : les écoles souhaitent désormais être équipées de parcs à vélos car les enfants qui ne peuvent monter à bord d'un S'coolbus l'accompagnent à vélo.

II/ POINT D'INFORMATION SUR L'ETUDE « CULTURE » EN COURS :

Monsieur PETIT rappelle que l'agglomération a été sollicitée par le Conseil départemental afin de lancer une étude sur les animations et structures à vocation culturelles existant sur le territoire.

« Nous avons répondu à l'appel à manifestation et nous avons été lauréat. Nous avons donc choisi un bureau d'étude pour lancer ce diagnostic auquel nous avons associé les quatre communes ayant les politiques culturelles les plus développées.

La phase de diagnostic est actuellement en cours. Nous ne souhaitons pas réinterroger les stratégies, mais interroger tout le monde sur ce qui existe.

La politique culturelle est un levier d'attractivité. Partant de ce constat, il faut que chaque commune réponde aux questions formulées afin d'obtenir le diagnostic le plus précis possible. Nous souhaitons parvenir au recensement maximal de tout ce qui existe sur le territoire.

Le Bureau d'étude vous a envoyé deux tableaux que chaque maire doit remplir avant la fin juin. En cas de doute ou de question, Céline ANTOINE se tient à votre disposition ».

« Est-ce que nous nous dirigeons vers une prise de compétence ? » questionne Monsieur CARRÉ.

« Elle n'est pas à l'ordre du jour, répond Monsieur LEROY. Mais elle se posera fatalement si nous fusionnons avec la CCEMS puisque, comme vous le savez, elle est compétente en matière de culture ».

« En l'état, poursuit Monsieur PETIT, le travail mené vise à repérer les convergences et les collaborations envisageables en dehors de toute prise de compétence ».

Monsieur CARRÉ fait part de son scepticisme :

« Est-ce qu'on peut tout faire, tout prendre ? Lorsque nous avons pris la compétence Centres aquatiques, nous avons fait des études. Nous en avons beaucoup parlé, nous en parlons depuis des années mais, au nord de l'agglomération, rien n'a avancé » constate-t-il.

III/ ORGANISATION D'UN NOUVEAU DEBAT SUR LE PADD DU PLUIH SUITE A L'INTEGRATION DE 5 NOUVELLES COMMUNES AU 1^{er} JANVIER 2018 :

Ce point fait l'objet d'un très bref échanges de vues qui ne donne lieu à aucune remarque.

IV/ VALIDATION DU RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2017 AVANT PUBLICATION :

Ce point fait l'objet d'une rapide présentation qui ne donne lieu à aucune remarque.

VI/ DB 18-30 – ADMINISTRATION GENERALE – Subvention au Comité Départemental d'Escalade de l'Eure – Autorisation :

Sur rapport de Monsieur LEROY, le Bureau communautaire décide, **à l'unanimité**, d'accorder une subvention d'un montant de 4 000 €.au comité départemental d'escalade de l'Eure.

VI/ EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 31 MAI 2018 :

L'ordre du jour n'appelle aucune remarque.

VII/ AFFAIRES DIVERSES :

Dématérialisation des convocations au Bureau communautaire :

Monsieur PIEDNOEL indique que certains élus ont rencontré des problèmes de connexion pour ouvrir les documents envoyés via NOMAD. Le service informatique de l'agglo devra probablement intervenir sur certaines tablettes pour que l'application fonctionne correctement.

Quelques élus attirent l'attention de Monsieur LEROY sur le fait que ni la convocation, ni l'ordre du jour expliqué du prochain Conseil communautaire ne figuraient dans les documents envoyés via l'application NOMAD.

Monsieur LEROY prend bonne note de ces remarques et précise que tout sera rentrera dans l'ordre pour le Conseil communautaire du 28 juin prochain.

Elargissement projeté du périmètre de l'agglomération :

Monsieur LEROY rappelle qu'il a reçu des demandes d'adhésion à l'agglomération formulées par les communes de La Saussaye, La Harengère et Mandeville.

« Je vous propose d'émettre un avis favorable sur ces demandes. Pour les autres communes, je vous propose de décliner ; tout simplement pour une question de cohérence territoriale. L'idée, c'est de porter notre limite territoriale jusqu'à la RD 840.

Je rappelle que la communauté de communes d'Amfreville la Campagne souhaitait rester seule. Le Préfet l'a autoritairement rattachée à la CC Roumois Seine.

Désormais, les communes nouvelles de Thuit de l'Oison et Amfreville Saint Amand souhaitent nous rejoindre. Fouqueville et Saint Ouen du Pontcheuil souhaitent, quant à elles, rejoindre la communauté de communes du Neubourg. Je vous propose de réfléchir et nous en discuterons lors du prochain Conseil communautaire », conclut-il.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 22 h 30.

Par délégiton
Le Président
Bernard LEROY
Regis PETIT
COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ESCALADE DE L'EURE